



**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION**  
**N° 001/DC/C-MBMO/SG/CIPM/2024 DU 02/04/2024 POUR LA REHABILITATION DU CSI DE**  
**NKLOMEWOUT DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO, DEPARTEMENT DE MEFOU**  
**AKONO, REGION DU CENTRE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Budget d'investissements publics/Exercice 2024, le Maire de la Commune de Mbankomo, Autorité Contractante, lance un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation pour l'équipement de la plateforme sportive multifonctionnelle de Mbankomo, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre.

<b>N° d'ordre</b>	<b>INTITULE DU PROJET</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>
<b>1</b>	<b>Réhabilitation du CSI de Nkolmewout</b>	<b>BIP MINSANTE</b>	<b>15 150 000</b>	<b>58 40 047 06 641148 464211 611</b>

**1. Consistance des travaux**

Les travaux, objet de la présente Demande de Consultation, porte sur l'équipement de la plateforme sportive multifonctionnelle de Mbankomo en conformité avec les prescriptions du Descriptif des travaux.

**2. Participation et origine**

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine.

**3- Financement**

Les prestations objet du présent Dossier de Cotation sont financées par le Budget d'investissement public (BIP) Exercice 2024.

**4-Consultation et acquisition du Dossier**

Le Dossier de Cotation peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Mairie de Mbankomo dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Mbankomo d'une somme non remboursable de **50 000 francs CFA**.

**5-Remise des Offres**

Les Offres, rédigées en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un **(01)** original et six **(06)** copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de Cotation, seront

déposées sous pli fermé à la Mairie de Mbankomo, au plus tard le **30/04/2024 à 12 heures**, heure locale et devront porter la mention:

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION**  
**«N°001/DC/C-MBMO/SG/CIPM/2024**  
**DU 01/04/2024 POUR LA REHABILITAION DU CSI DE NKOLMEWOUT DANS L'ARRONDISSEMENT**  
**DE MBANKOMO, DEPARTEMENT DE LA MEFOU AKONO, REGION DU CENTRE**  
**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public, Exercice 2024**  
**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

***NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.***

**6- Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra, joindre à ses pièces administratives une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances, d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit :

N° Lot	Désignation du projet	Montant Prévisionnel en Fcfa	Montant de la caution de soumission (FCFA)
UNIQUE	REHABILITAION DU CSI DE NKOLMEWOUT	15 150 000	303 000

La caution devra rester valable trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises dont la caution de soumission devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la demande de Cotation.

Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente Demande de Cotation sera déclarée irrecevable.

**7. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps**. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **30/04/2024 à 13 heures** précises dans la salle des actes de la Mairie de Mbankomo en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

**8. Délai d'exécution des travaux**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison du matériel est de **60 jours** calendaire. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service d'exécuter la livraison.

**9- Principaux critères d'évaluation des offres**

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

**9.1 Critères éliminatoires**

1. Absence d'une pièce administrative ;
2. Absence ou Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
3. Spécification technique non conformes ;
4. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;

N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;

5. Sous détail des prix unitaires non conforme au modèle du dossier de consultation.

## 9.2 Critères de qualification

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-après :

1. Présentation générale de l'offre..... Oui/Non
2. Chiffre d'affaire des trois dernières années.....Oui/Non
3. Solvabilité financière (Attestation de solvabilité délivrée Par une banque de 1<sup>er</sup> ordre agréée par le MINFI).....Oui/Non
4. Conformités des fournitures aux Spécifications techniques.....Oui/Non
5. Planning d'exécution des prestations.....Oui/Non

**Seuls les soumissionnaires qui auront remplis au moins 70% des critères de qualification ci-dessus verront leur offre financière examinée.**

## 10-Attribution du Marché

A l'issue de la comparaison des offres financières, le Maire, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme à la Demande de Consultation.

## 11-Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 12- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Mairie de Mbankomo (SIGAMP).

Mbankomo le 02 AVR 2024

Le Maire, Maitre d'Ouvrage  
(Autorité Contractante)

### Ampliations

- MINMAP /DD/MAK (pour information)
- PREFET MEFOU AKONO (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)



Le Maire,

*Junior Pierre Fouda Fouda*